

Offre de Mission : Développer le lien social dans un quartier, à travers l'animation et la valorisation d'un jardin partagé

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	<p>Le statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
Structure d'accueil	<p>Centre Sociaux Municipaux de Nocaze et Colucci 26200 MONTE LIMAR</p>
Durée de la mission	<p>10 mois, du 06 novembre 2023 au 05 septembre 2024 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
Activités principales	<p><u>Afin d'accompagner les habitants du quartier dans la découverte du jardin en ville le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Accueillir les nouveaux jardiniers et visiteurs dans un esprit de solidarité et de respect ;- Veiller à ce que le jardin soit accueillant et accessible à tous ;- Impulser l'organisation de « temps forts » permettant de renforcer la convivialité de l'espace ;- Valoriser le jardin dans la vie du centre social et plus largement du quartier- Participer à l'animation de l'atelier jardinage au profit des publics des enfants, jeunes, familles et seniors ;- Participer à l'entretien quotidien des carrés de plantation et à la récolte des légumes et des fruits avec les différents publics ;- Participer à la réalisation et à la mise en place d'expositions sur l'environnement, le recyclage, le développement durable, etc.
Indemnités et avantages	<ul style="list-style-type: none">- Indemnité de 636,94 € (496,94 € versés par l'État et 14000 € versés par la Ville);- Possibilité de chèques déjeuners ;- Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ;- Protection sociale, cotisation retraite ;- Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	<p>Aurélié Pizzin – Cheffe de service Jeunesse 04-75-00-26-78 – aurelie.pizzin@montelimar.fr</p>